

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21  
Version: 2.0

page: 1/6  
(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société

Société  
BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence  
CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666  
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Code matière: 000000061965  
Formule brute: C21 H22 Cl NO4  
PCP# 27700

### 2. Composants dangereux

Non contrôlé par le SIMDUT

### 3. Identification des dangers

#### Effets possibles sur la santé

Voir l'étiquette du produit pour des recommandations de précaution supplémentaires.

#### **Toxicité aiguë:**

Légèrement toxique après une seule ingestion. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée. Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

#### **Irritation:**

Non irritant pour les yeux et la peau.

### 4. Premiers secours

#### **Indications générales:**

Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche.

#### **Lorsque inhalé:**

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Aider à la respiration au besoin.

#### **Lorsque en contact avec la peau:**

Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

#### **Lorsque en contact avec les yeux:**

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer.

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21

page: 2/6

Version: 2.0

(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

### Lorsque avalé:

Si la personne est en mesure d'avaler, faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Température d'auto-inflammation:	371 °C	(Directive 92/69/CEE, A.16)

### Moyens d'extinction recommandés:

mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

### Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, halogénures d'acides  
Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

### Équipement de protection contre l'incendie:

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

### Autres informations:

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Mesures individuelles de prévention:

Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

### Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

### Nettoyage:

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Recueillir l'eau pour la jeter selon les méthodes approuvées.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

#### Indications générales:

Veiller à la bonne aération des locaux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Maintenir les récipients hermétiquement clos. Protéger le contenu de l'effet de la lumière. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'air. Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence. N'ouvrir que pour son utilisation immédiate. Consommer rapidement le produit après avoir entamé un emballage. Éviter la formation d'aérosols. Éviter la formation de poussières. Fournir un moyen de contrôler les fuites et les déversements. Ne

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21

page: 3/6

Version: 2.0

(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le conteneur. La substance/ le produit ne peut être manipulé que par des personnes formées de manière appropriée. Eviter tout contact direct avec la substance/le produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

### **Protection contre l'incendie et l'explosion:**

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

### **Stockage**

#### **Indications générales:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

#### **Incompatibilité d'entreposage:**

en général: Séparer des substances non compatibles. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des textiles et des matériaux similaires.

#### **Tolérance de température**

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.**

### **Équipement de protection individuelle**

#### **RECOMMANDATIONS VISANT LES TRAVAILLEURS EN FABRICATION, EN MÉLANGE ET EN CONDITIONNEMENT.:**

##### **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs.

##### **Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

##### **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

##### **Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

##### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire.

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21

page: 4/6

Version: 2.0

(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	poudre	
Odeur:	légère odeur, doux(ce)	
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.	
Couleur:	blanc(he)	
Valeur du pH:	5.2	( 10 g/l, 20 °C)
	6.5	( 5 %(m), 20 °C)
	env. 5	( 20 g/l, 20 °C)
Point de fusion:		Ne peut être déterminé, la substance/le produit se décomposant.
Point d'ébullition:		Le produit est un solide non volatile., non applicable
Pression de vapeur:		négligeable
Densité:	1.724 g/cm3	( 20 °C) (Ligne directrice 109 de l'OCDE)
Densité apparente:	env. 281 - 345 kg/m3	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):		non applicable
Viscosité dynamique:		non applicable
Viscosité, cinématique:		non applicable
Solubilité dans l'eau:		dispersible

### 10. Stabilité et réactivité

#### Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

### 11. Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Par voie orale:

DL50/rat/mâle/femelle: 2,939 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

##### Inhalation:

CL50/rat/mâle/femelle: > 2.0 mg/l / 4 h(Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test d'un mélange poussière-aérosol.

Aucune mortalité n'a été constatée. Concentration technique maximale possible pour les tests.

##### Par voie cutanée:

DL50/rat/mâle/femelle: > 2,000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

##### Irritation de la peau:

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21  
Version: 2.0

page: 5/6  
(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

### **Irritation des yeux :**

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### **Sensibilisation:**

test de Buehler/cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

### **toxicité chronique**

#### **Toxicité génétique:**

*Données relatives à : diméthomorphe*

*Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur microorganismes ou sur mammifères.*

### **Autres informations:**

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## 12. Informations écologiques

### **Évolution dans l'environnement et transport**

#### **Biodégradation:**

Evaluation: S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.

*Données relatives à : diméthomorphe*

*Méthode d'essai: Ligne directrice 302 C de l'OCDE, boue activée, adaptée*

*Taux d'élimination: 27 %*

*Evaluation: S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.*

*Données relatives à : diméthomorphe*

*En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.*

### **Toxicité pour l'environnement**

#### **Toxicité aiguë et prolongée sur poissons:**

Ligne directrice 203 de l'OCDE statique  
truite arc-en-ciel/CL50 (96 h): 15.3 mg/l

#### **Toxicité aiguë sur invertébrés aquatiques:**

Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie statique  
Daphnia magna/CE50 (48 h): 14.2 mg/l

#### **Toxicité pour les plantes aquatiques:**

Ligne directrice 201 de l'OCDE statique  
algues vertes/CE50 (72 h): > 100 mg/l  
Ligne directrice OCDE 221 statique  
lenticule bossue/CE50 (7 j): > 100 mg/l

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### **Élimination du produit:**

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

# Fiche de données de sécurité

## ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE

Date de révision : 2009/04/21

page: 6/6

Version: 2.0

(30278698/SDS\_CPA\_CA/FR)

---

### 14. Informations relatives au transport

Voir connaissance

---

### 15. Informations réglementaires

#### Règlements fédéraux

**Status d'enregistrement:**

DSL, CA

libre / exempté

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.

**Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.**

---

### 16. Autres informations

**Se reporter à l'étiquette du produit pour le numéro d'enregistrement EPA.**

---

#### **Information - contact local**

BASF Canada Product Safety

prod\_reg@basf.com

ACROBAT® 50 WP FUNGICIDE est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE  
FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ